



Modalités de délivrance des titres «séjour» à la préfecture de Seine-et-Marne

La liste des documents à présenter pour réaliser l'ensemble de vos démarches est disponible à l'adresse internet suivante :

<http://77.accueil-etrangers.gouv.fr/>

Pour prendre un rendez-vous en préfecture ou en Sous-préfecture:

<http://seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>

Pour connaître ma préfecture ou Sous-préfecture de rattachement en fonction de ma commune de résidence :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/De-quelle-prefecture-ou-sous-prefecture-je-depend>

Démarche concernée	Usager concerné	Comment réaliser ma demande ?
Demander le renouvellement de mon titre de séjour temporaire ou pluriannuel (hors titre conjoint de Français, parent d'enfant Français, visiteur, étranger malade, salarié et travailleur temporaire)	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Demander un duplicata de mon titre de séjour ou de ma carte de résident	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Modifier l'état civil de mon titre de séjour	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Demander une Admission Exceptionnelle au Séjour	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Retirer mon titre de séjour	Usager dont le titre est en attente de remise à la préfecture	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Renouveler un récépissé	Usager dont le dossier est en cours d'instruction à la préfecture	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Demander un Titre d'Identité Républicain ou un Document de Circulation pour Étranger Mineur	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Se présenter au guichet les lundis, mercredis ou vendredis entre 9H00 et midi
Changer l'adresse de mon titre de séjour	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Détenteur d'un visa d'installation portant mention « carte de séjour à solliciter sous deux mois ».	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Solliciter un premier passeport talent car vous êtes détenteur d'un visa d'entrée « D »	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique Sous-préfecture de Fontainebleau
Solliciter le renouvellement de votre passeport talent ou de votre titre de séjour mention « mention stagiaire ICT » « salarié détaché ICT	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique Sous-préfecture de Fontainebleau

Vous êtes de nationalité algérienne, entré en France sous couvert d'un visa court séjour, et êtes conjoint d'un ressortissant Français	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Demander le renouvellement de mon titre de séjour « entrepreneur » profession libérale » « commerçant »	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Usager sollicitant son premier titre de séjour en qualité de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Jeune majeur entré en France avant 13 ans-Etranger né en France-Descendant de Français	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Se présenter au guichet les mardis ou jeudis entre 9H00 et midi
Étranger confié à l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Se présenter au guichet les mardis ou jeudis entre 9H00 et midi
Solliciter un premier titre de séjour en tant que membre de famille de réfugié	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Demander l'échange de son permis de conduire étranger (pour les étrangers issus d'un pays hors union européenne et titulaires d'un premier titre de séjour ou d'un visa long séjour, hors statut étudiant)	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi
Demander le renouvellement de ma carte de résident	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne
Obtenir un titre de voyage	Usager résidant dans une commune de l'arrondissement de Melun et de Provins	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne
Demander le renouvellement de mon titre de séjour étranger malade ou parent enfant étranger malade	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne
Demander le renouvellement de mon titre de séjour portant la mention « Étudiant »	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne entre septembre et décembre. Hors de cette période, accueil au guichet uniquement
Demander le renouvellement de mon titre de séjour temporaire qui porte une des mentions suivantes : Salarié-Travailleur temporaire- Conjoint de Français - Parent d'enfant Français - Visiteur	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne
Demander un premier titre de séjour dans le cadre d'un statut de : Parent d'enfant Français -Conjoint de Français- -Membre de famille d'un citoyen européen-citoyen européen	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Envoyer son dossier par courrier à la préfecture
Demander un premier titre de séjour dans le cadre d'une procédure étranger malade ou parent enfant étranger malade-Titulaire d'une carte de séjour européenne portant mention CRIE-Européen	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Envoyer son dossier par courrier à la préfecture
Solliciter un premier titre ou un renouvellement d'un titre de séjour « retraité » ou « conjoint de retraité »	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Envoyer son dossier par courrier à la préfecture
Changer le statut actuel de mon titre de séjour vers un statut «vie privée et familiale»	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	Envoyer son dossier par courrier à la préfecture
Changer le statut actuel de mon titre de séjour vers un statut « salarié»	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Envoyer son dossier par courrier à la préfecture
Solliciter la délivrance d'une Autorisation Provisoire de Séjour recherche d'emploi après un master	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique Sous-préfecture de Fontainebleau
Solliciter la prolongation de mon visa C court séjour	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Envoyer son dossier par courrier à la préfecture
Renoncer à mon statut de réfugié	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne	Se présenter au guichet tous les jours entre 9H00 et midi

L'accueil au guichet se réalise dans la limite des capacités d'accueil journalière possible

Mise à jour du 12/03/2019